



Numéro de candidature (visible dans votre espace):

N°

Un seul numéro de candidature est possible.
Si vous avez plusieurs candidatures, veuillez imprimer un règlement pour chacune

CONCOURS VIDEO PEDAGOGIQUE POUR LA DECOUVERTE DES FORMATIONS PAR UNE DEMARCHE ACTIVE DE CREATION VIDEO NUMERIQUE

Règlement du concours

(à imprimer, signer, scanner, envoyer avec votre vidéo)

candidature « Etablissement » ou « Solo »

LA PARTICIPATION AU CONCOURS EST GRATUITE.

La participation au concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement, de ses annexes et avenants dans son intégralité. Le non respect du règlement entraînera de plein droit la nullité de la participation, qu'il soit constaté pendant ou à la suite de la saison en cours.

Art.1 - Calendrier de la saison

Les dates des différentes étapes du concours sont mentionnées sur le site dédié au concours www.jefilmemaformation.tv

- Date de clôture des candidatures, et d'envoi des vidéos via la plateforme du concours
- Cérémonie officielle de remise des prix

Art.2 - Adresse du concours

Voir annexe 1. Fiche technique

Art.3 - L'organisateur

Le concours JE FILME MA FORMATION est organisé par Euro-France Médias, dont le siège est situé au 266 avenue Daumesnil, 75012 Paris, représentée par son président, Eric Fournier, Producteur-éditeur en association avec Euro-France Association, représentée par sa présidente Anne Fournier.

Ce concours est réalisé en partenariat avec plusieurs partenaires.

Art.4 - Objectif pédagogique du concours

L'objectif du concours est de **développer la connaissance de la diversité des formations à la lueur de leurs débouchés et liées aux métiers qui recrutent**, d'encourager le développement chez les candidats du sens de l'engagement et de l'initiative, de les faire progresser dans l'élaboration de leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. Aussi il contribue à développer les compétences actuellement demandées dans le socle commun.

Les films réalisés dans le cadre du concours doivent **répondre aux questions que se posent les jeunes** au moment où ils découvrent et s'interrogent sur les formations.

En réalisant une vidéo, les **candidats peuvent mettre en valeur** leur **établissement**, leurs **enseignants et/ou formateurs**, leurs **formations**, leurs **équipements**, leurs **résultats en matière d'intégration dans l'emploi de leurs élèves**, les **professionnels** qu'ils ont formés.

La **vidéo réalisée** peut constituer un élément du Chef d'œuvre présenté par le candidat au Bac Pro.

Art.5 - Candidats, conditions de participation

Le concours est **ouvert à tous les jeunes, adultes, étudiants, enseignants, formateurs en établissement formation initiale, continue, alternance**, de **tous niveaux** (cap, bac pro, bts, licence, master, doctorat...) de France métropolitaine, d'outre-mer et des autres pays du monde entier, aux lycées Français à l'Etranger, CFA, centres de formation, universités, grandes écoles, entreprises... Dans le cadre de la formation continue, seules les formations certifiantes, diplômantes sont admises à participer au concours.

Sont considérés candidats :

- pour les **projets « Etablissement »** : projet présenté au nom de l'établissement par un référent, qu'il soit formateur et enseignant référent, élève, stagiaire, étudiant et toute personne dont le nom figure au générique du film ou qui ferait équipe avec lui.
- pour les **projets « Solo »** : projet présenté au nom d'un étudiant majeur qui soumet la candidature, ainsi que toute personne (professeur, formateur, enseignant référent, étudiant...) dont le nom figure au générique du film ou qui ferait équipe avec lui.

Le candidat prend à sa charge les éventuels frais liés à la réalisation de sa (ses) vidéo(s) ainsi que les frais postaux et éventuels déplacements qu'il souhaiterait effectuer.

Art.6 - Objet du concours

Les formations et leurs débouchés.

Les candidats au concours doivent réaliser une vidéo d'une durée de 3 minutes maximum ayant pour objet de nous faire découvrir d'une façon attractive, concrète et utile une **formation**, ses **débouchés en terme de métiers et d'emplois**, le point fort de **l'établissement dans laquelle la formation est dispensée**.

D'une façon générale et prioritaire, la vidéo doit être utile et doit **répondre aux attentes/questions des jeunes** en matière d'information sur la formation et sur ses débouchés. Elle doit **aider le jeune dans sa décision d'orientation** le moment venu pour lui de choisir une formation plutôt qu'une autre, un établissement plutôt qu'un autre.

Une seule formation devra être présentée dans un film (ex: BTS MUC ou encore CAP PETITE ENFANCE ou encore BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION etc...) et celle-ci devra toujours être associée à l'établissement qui la dispense (ex: BTS MUC au lycée Jacques Prévert de Suresnes, MASTER MULTIMEDIA à l'université Jacques Cartier de Moutiers) sous forme d'un carton en fin de film.

Dans le cas où le candidat souhaite présenter plusieurs formations, il pourra inscrire plusieurs vidéos.

Un angle de réalisation correspondant à une ou plusieurs catégories proposées sur le site du concours devra être choisi par le candidat.

La vidéo devra être réalisée sous la responsabilité et avec la validation du candidat.

La vidéo pourra être réalisée à base de témoignages d'anciens, d'étudiants, enseignants, entreprises, le cadre dans lequel se déroule la formation ou sous toute forme originale pouvant intéresser un public de jeunes...

Cette vidéo, destinée à être diffusée principalement sur Internet, sur des sites de l'administration et des partenaires à l'occasion de la remise des prix... doit respecter le cahier des charges technique figurant au présent règlement.

La vidéo doit avoir été réalisée au cours de la saison en cours ou lors des deux années précédentes et son contenu doit être à jour lors de sa production.

Art.7 - Moyens techniques

Pour réaliser son film, le candidat pourra avoir recours aux moyens techniques de son choix à sa disposition de façon gratuite ou onéreuse, amateur ou professionnel, à ses frais, sous réserve des respecter les critères techniques exposés ci-après.

Art.8 - Dossier de candidature et déroulement du concours

La candidature au concours se fait en ligne à partir du site www.jefilmemaformation.tv, onglet « Candidatures » exclusivement, à partir duquel le candidat, au moment de l'inscription, créera son compte/espace de candidature(s) personnel géré sur la plateforme de diffusion parcoursmetiers.tv qui lui en permettra le suivi.

Les vidéos peuvent être proposées à titre d'**Etablissement** ou **en Solo**

L'inscription au concours se fait par une **personne majeure**.

L'inscription du candidat se fait en 2 étapes :

1/ Inscription: création d'un **compte** sur parcoursmetiers.tv à partir du site du concours onglet « Candidatures », saisie du **profil** du candidat, saisie d'une **candidature(s)**.

2/ **Validation définitive des informations vidéo** par le candidat (dans son espace sur parcoursmetiers.tv) **envoi, via son espace candidat, par le candidat, du fichier vidéo + le règlement** (avant la date limite d'envoi des vidéos).

Tout retard de validation ou d'envoi sera considéré comme abandon de participation.

Art.9 - Recevabilité des candidatures multiples

Le candidat a la possibilité d'inscrire plusieurs vidéos en créant plusieurs candidatures dans son espace personnel (accessible depuis jefilmemaformation.tv et parcouismetiers.tv).

Le référent de l'établissement s'assurera du bon respect du cahier des charges technique pour chaque projet.

Art.10 - Cahier des charges technique

Les critères techniques à respecter sont exposés en annexe 1. Fiche technique

Art.11 - Sélection des vidéos

L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser toute vidéo qui ne serait pas conforme au règlement et à l'éthique du concours, par exemple celles présentant des fautes d'orthographe, des informations erronées, des images choquantes pour un public jeune, des principes contraires à la loi, aux bonnes mœurs, aux valeurs humanistes et civiques, des propos diffamatoires ou qui ne respecteraient pas les normes techniques du concours...

Dès lors que la vidéo est conforme et acceptée par l'organisateur, elle est soumise au jury de sélection officielle, seul habilité à sélectionner les vidéos pour la compétition.

Art.12 - Jury et appréciation du jury

Les **vidéos sont proposées par l'organisateur à l'appréciation du jury de Sélection Officielle qui arrête celle-ci définitivement.**

C'est à partir de la Sélection Officielle que le **jury National nomme les vidéos pour les Trophées puis procède à leur attribution.**

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Le jury n'est en aucune façon tenu de justifier ses décisions auprès des candidats. Aucune réclamation ou contestation des résultats ne sera admise.

Le jury national peut être constitué : des représentants de l'organisateur, de représentants du Ministère du Travail , du plein l'emploi et de l'insertion, des partenaires du concours, de professionnels de la formation, de jeunes en recherche d'orientation, de journalistes de l'audiovisuel, de réalisateurs de films, de chercheurs, de représentants des entreprises, de représentant du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et éventuellement de tout autre représentant du monde économique. Les membres des organisations professionnelles pourront siéger également selon les thèmes traités.

Le jury prendra en compte les critères suivants pour désigner les gagnants :

- la qualité de présentation du dossier de candidature en ligne

Soin de la rédaction, orthographe, qualité des informations fournies

- la cohérence entre le film réalisé avec la(les) catégorie(s) choisie(s)

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire dans quatre catégories maximum à condition que la pluralité se justifie. Le jury se réserve le droit de modifier une affectation qui ne correspondrait pas l'esprit du concours. Le jury se réserve le droit de ne primer aucun film dans une catégorie donnée.

- la qualité du contenu du clip vidéo, la richesse et l'exactitude des contenus, et plus particulièrement la profondeur de l'information, son réalisme, et la cohérence globale.

L'humour est apprécié à condition qu'il reste dans des formes contenues.

- le choix de l'angle et du mode de traitement du sujet
- la plus value du projet pédagogique associée au film (sortez du cadre!)
- la qualité, l'originalité et la créativité de la forme du clip
- la réalisation technique
- le respect des délais

Le jury sera particulièrement sensible à l'angle de traitement : humour, propension à sortir du cadre pour nous faire découvrir la formation, ses débouchés...

Aussi, l'implication de l'équipe dans la communication sur le projet et dans les résultats obtenus pour le faire découvrir aux autres (presse, relations publique, événements autour du film...) pourra départager les favoris.

Art.13 - Diplôme, prix et lots

Les candidats, dès lors que leur vidéo est en sélection officielle reçoivent un diplôme téléchargeable dans leur espace attestant de la qualité de leur participation. Parmi ces vidéos, certaines sont dotées de prix et de lots.

La liste des diplômes, prix et dotations sera publiée sur le site du concours.

Aucune contrepartie de diplôme, prix ou lot ne pourra être réclamée en espèce.

Art.14 - Remise des diplômes, et des prix

La remise des diplômes et des prix donnera lieu à une cérémonie organisée au printemps à Paris en présence des candidats et de personnalités du monde de l'entreprise, de l'éducation, de la formation, des médias, des arts et du spectacle. Tout

candidat pourra participer ou se faire représenter à la cérémonie sur réservation de places sur le site, sauf cas de force majeure (état d'urgence, crise sanitaire...).

Art.15 – Communication

Les auteurs des vidéos des clips sélectionnés par le jury national, le chef d'établissement, le référent, autorisent par avance les organisateurs à publier leur nom et prénom, images ainsi que toute image communiquée (jaquettes, photos tournages, équipes...) à des fins de promotion du concours ou du film, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits à l'attribution du ou des prix gagnés.

Art.16 - Droits du candidat et de l'organisateur

L'inscription d'une candidature au concours ouvre droit pour le candidat à bénéficier des services suivants que l'organisateur s'engage à lui fournir:

– **conseils à distance de professionnels** pour la réalisation de son projet notamment via l'espace personnel du candidat (outils pédagogiques téléchargeables pour la réalisation audiovisuelle, fiches conseils, MOOC création de scénario...).

Et, si sa vidéo est retenue en sélection officielle:

- **entrées gratuites au Grand Rex** pour la remise des « Trophées »
- un **diplôme de sélection officielle pour chaque membre de l'équipe**
- un **diplôme « établissement », dans le cas d'une candidature « Etablissement »**
- une **attestation de « compétence »** pour le référent, **dans le cas d'une candidature « Etablissement »**

Ces diplômes et attestations seront téléchargeables sur le site dès la publication de la Sélection officielle et ce jusqu'au jour de la cérémonie officielle au plus tard.

- le droit de faire figurer en tête de son film le label jingle officiel INTRO et en fin le jingle OUTRO
- la **diffusion gratuite sur la chaîne jefilmemaformation.tv et éventuellement sur parcoursmetiers.tv** après validation de la rédaction avec droit de faire des liens profonds vers la vidéo du candidat, et sur les sites des partenaires officiels, institutionnels et de communication, et réseaux sociaux,
- la diffusion éventuelle de sa vidéo sur sa **chaîne officielle YOUTUBE, en tout ou partie**
- le **droit de citation en référence** pour sa « participation avec succès au concours « JE FILME MA FORMATION » (année xx) ».

Toutes les diffusions possibles étant considérées comme promotionnelles,

En contrepartie, le candidat, Etablissement ou Solo, les auteurs, représentés ici par le chef d'établissement, cèdent ensemble ou/et séparément sans restriction et sans contrepartie financière à l'organisateur les droits d'exploitation non exclusive comprenant les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, d'utilisation dérivée totale ou partielle sur tous supports présents et à venir (Internet, DVD, tablettes, Smartphones...) , pendant 20 ans dans le monde entier ainsi que la diffusion gratuite des films sur un DVD ou autre support numérique pédagogique. La cession prend effet à la date d'envoi de la vidéo. Cette cession ne constitue pas pour l'organisateur une obligation de diffusion, la nature et l'étendue de celle-ci ne pouvant découler que de l'intérêt et de la qualité finale du film objet des présentes.

Conformément à la législation française, le candidat conserve ses droits moraux sur l'œuvre, à savoir le droit au respect de son nom et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible (art. L.121-1 du CPI).

Le candidat s'engage à faire figurer les jingles INTRO et OUTRO en tête et fin de film, en vue de la présentation de son film à la sélection officielle. Le candidat s'engage également, dans le cas où son film n'est pas retenu en Sélection Officielle, à **ne pas diffuser son film avec les jingles officiels JE FILME MA FORMATION (INTRO et OUTRO) en tête et en fin de son film.**

Le candidat pourra diffuser son film à l'occasion de toutes manifestations (journées portes ouvertes, séances au sein de l'établissement), sur les télévisions locales, dans d'autres festivals. Il s'engage à ne pas autoriser la diffusion publique de son film en présence, dans une même manifestation, d'autres films ayant participé au concours JE FILME MA FORMATION, à l'exception de ceux du même établissement, sauf avec autorisation écrite de l'organisateur.

L'organisateur pourra céder à ses partenaires le droit de diffuser sur Internet la vidéo du candidat à condition de faire figurer en tête de film le logo du concours JE FILME MA FORMATION (INTRO) , accompagné de son jingle de fin de film (OUTRO).

Le candidat est tenu de respecter la législation sur la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les contenus préexistants incorporés le cas échéant à sa vidéo (images, musique...). Le candidat fait son affaire du droit à l'image et à la voix de chaque participant et s'assure auprès de chaque « acteur », de chaque intervenant et de chaque auteur ou organisation d'obtenir l'autorisation de diffuser le film dans les conditions décrites à l'article XI. Le candidat prend en charge les autorisations nécessaires à la diffusion du film réalisé et fait son affaire des déclarations nécessaires et paiements de tous droits éventuels de reproduction et de représentation et de leur archivage et dégage à ce titre l'organisateur de toute responsabilité. De même il devra s'assurer du consentement à être filmé et diffusé de chaque personne de son équipe qui viendra à la cérémonie officielle et ainsi pouvant apparaître sur la captation éventuelle.

Un exemple de formulaire de droit image est fourni dans le kit de production en téléchargement dans l'espace du candidat. Le candidat devra fournir sur simple demande de l'organisateur la copie des droits images.

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

Seules les musiques libres de droits ou originales ou autorisées par l'éditeur/compositeur, ou celles dont les droits ont été acquittés par le candidat auprès de la SACEM/SDRM ou de ses ayants droits sont autorisées et diffusées sous la responsabilité du candidat. Dans le cas où la musique ne serait pas libre de droit, le candidat doit fournir en annexe du règlement signé, les justificatifs des autorisations qu'il a obtenues.

En matière de droits musicaux, le candidat doit pouvoir fournir sur simple demande de l'organisateur soit l'url ou figure chaque musique libre de droit.

Les sources de ces œuvres devront être mentionnées dans le générique de fin.

Le candidat prend en charge les autorisations nécessaires à la diffusion du film réalisé et fait son affaire des déclarations nécessaires et paiements de tous droits éventuels de reproduction et de représentation de la musique et des éventuelles images empruntées ou images d'œuvres protégées et dégage à ce titre l'organisateur de toute responsabilité.

Les candidats au concours garantissent à l'organisateur l'originalité de leur scénario de leur vidéo ainsi que la mise à jour des informations au moment de la réalisation. Le candidat informera l'organisateur dès que la vidéo n'est plus à jour afin que ce dernier puisse la dépublier. Le contenu des vidéos engage uniquement la responsabilité des candidats. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

Si un tournage devait avoir lieu au sein des locaux d'un tiers ou dans une entité du tiers, il le serait en respectant strictement les règles de sécurité et autres recommandations applicables dans les locaux du tiers, dont celles relatives à la disposition du matériel et au déplacement des candidats. Aussi le candidat fera son affaire personnelle de toutes les autorisations et assurances éventuellement nécessaires à la réalisation et la diffusion du film, notamment celles éventuelles concernant la fixation et l'utilisation d'images d'enfants ou du public ou des salariés du tiers.

Il revient au candidat de faire visionner et valider son film par les personnes concernées et/ou filmées avant tout envoi à l'organisateur.

L'acceptation du présent règlement par le candidat dégage l'organisateur et les diffuseurs de toute responsabilité vis-à-vis des auteurs concernés par le film envoyé (scénario, musique, interprètes...).

Art.17 – Déclinaison territoriale et thématiques du concours, Prix « Short » Formations, International, communication...

Dans le but de faire connaître les formations et valoriser les équipes candidates, en parallèle au concours national JE FILME MA FORMATION peuvent être organisés, au niveau international, national, ou territorial, des manifestations dérivées ou des concours territoriaux ou thématiques. Ces déclinaisons avec leurs règlements particuliers sont mentionnées sur le site au sein de chaque catégorie ainsi que dans une rubrique dédiée, (ex : « Territoires ») du site. Ces manifestations dérivées ne sont officielles et autorisées que s'ils ont été au préalable labellisés par l'organisation nationale. Ils affichent dans ce cas le logo distinctif du concours pour leur communication (par ex., bleu pour les concours territoriaux) et pourront remettre des prix indépendants de l'organisation nationale.

La labellisation garantit sa gratuité, le respect du règlement, le respect du droit d'auteur, des conditions de diffusion et du process qualité mis en œuvre par l'organisation, ainsi que l'esprit même du concours.

En ce qui concerne plus particulièrement les concours territoriaux : ces concours restent sous l'entière responsabilité du partenaire territorial, tant en ce qui concerne l'organisation et la tenue d'événements locaux éventuels que des prix éventuellement distribués. Les jurys comme les palmarès de ces concours territoriaux sont indépendants du jury et du palmarès national/international. Leurs cérémonies territoriales peuvent être organisées avant comme après la cérémonie officielle nationale/internationale. Ces concours territoriaux peuvent faire l'objet d'un règlement complémentaire, communiqué en annexe au présent règlement. Il y est notamment précisé que le référent autorise l'organisateur à communiquer ses coordonnées à l'organisateur territorial dans le cadre d'une remise des prix territoriale.

Le Trophée de la Com : décerné par un jury indépendant du jury du concours, ce prix récompense les actions de communication mises en place par les candidats pour booster l'audience de leur projet/vidéo.

Le « Prix Shorts Formation » : tout candidat dont le film est retenu en sélection officielle est admis à participer festival. Il devra à cet effet respecter le règlement en annexe.

Le Festival International : tout candidat domicilié à l'étranger est admis d'office en compétition dans le Festival International.

Art.18- Traitements IA et transparence

L'usage d'outils d'intelligence artificielle est autorisé pourvu qu'il respecte :

- Les lois et licences applicables,
- Les droits des personnes (art. 8),
- La **transparence** : mentionner dans le générique du film et dans le formulaire d'envoi tout recours significatif à l'IA générative (conception, rédaction, image, voix, texte, montage etc).

Art.19- Charte de la laïcité

A tout moment dans le concours, le candidat s'engage au respect des principes de la charte de laïcité.

D'autre part, le candidat veillera à la qualité des commentaires qui pourront être déposés sur le site du concours et notamment en cas de débordement, il pourra nous demander la dé-publication de ceux-ci.

Art.20 - Mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République

Dans le cadre des accords et conventions qui lient les organisateurs au Ministère de l'Education Nationale, l'organisateur invite, à travers cette action, les établissements candidats à développer chez les élèves les valeurs humanistes et civiques et les règles du vivre ensemble, par exemple en intégrant le respect du règlement intérieur, la mixité filles-garçons, la mixité sociale, l'accueil des publics spécifiques, en encourageant l'investissement citoyen, en y facilitant l'accueil des élèves...

Art.21 – Réserves

L'organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet. En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, l'organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du concours, sans que les candidats ne puissent rechercher sa responsabilité. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations/et ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En outre, l'organisateur se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons. Toute modification fera l'objet d'un avis sur le site jefilmemaformation.tv

Art.22 - Propriété intellectuelle

Le règlement de ce concours est protégé par la loi de 1957 modifiée du code de la propriété intellectuelle et suivante. Toute copie ou plagia de ce concours exposerait son auteur à des poursuites devant les tribunaux compétents. JE FILME MA FORMATION est une marque déposée de EURO-FRANCE MEDIAS. Le présent règlement et ses annexes sont déposés sous Copyright chez Maître F. LE ROY huissier de justice.

Art.23 - Informatique et liberté et RGPD

jefilmemaformation est conforme au RGPD et a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le n° 1717663v0. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au RGPD vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour demander une modification, rectification ou suppression des données vous concernant, il vous suffit de vous connecter à votre compte sur le site jefilmemaformation.tv

Art.24 - Information et suivi

Ce règlement est disponible sur le site du concours à l'adresse du concours et sur www.jefilmemaformation.tv. A tout moment le candidat peut suivre le traitement de sa candidature sur le site dans son espace personnel.

Art.25 - Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation. **Il implique** également l'acceptation pleine, entière et sans réserve de l'annexe « Règlement du « Prix Shorts Formation »

Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur. Toute candidature enregistrée sur le site www.jefilmemaformation.tv onglet « Candidature » / parcoursmetiers.tv « concours » vaut pour acceptation pleine entière et sans réserve du présent règlement.



INSCRIPTION ETABLISSEMENT

FORMULAIRE A COMPLETER ET A SIGNER POUR VALIDER VOTRE CANDIDATURE

Et à retourner avec le règlement intégral signé

si l'inscription est faite au nom de l'établissement

(ATTENTION : 1 exemplaire par candidature)

**Et à envoyer avec votre vidéo
par le formulaire de téléchargement
sur la plateforme parcoursmetiers.tv
dans votre espace « candidature(s) »**

Ou, en cas de difficulté de connexion à

**JE FILME MA FORMATION C/O EURO-FRANCE MEDIAS
172 Grande rue
92380 GARCHES – France**

(Indiquer obligatoirement votre numéro de candidature sur correspondance)

Afin de valider ma participation au concours JE FILME MA FORMATION (vérifier les points suivants et cocher les cases nécessaires. *coche obligatoire),

☐ *J'indique ici mon numéro de candidature :

NUMERO DE CANDIDATURE

☐ *J'atteste avoir en ma possession sous forme de copie, et avoir remis sous forme d'originaux au directeur de mon établissement pour archivage au jour de l'envoi de la vidéo, et pouvoir les fournir sur simple demande à l'organisateur :

-les renoncations de droit à l'image de tous les intervenants identifiables dans la vidéo ainsi que celles de toutes les personnes qui se rendront à la cérémonie officielle de remise des prix.

-les justificatifs d'autorisation/déclaration obtenues et paiements qui seraient nécessaires pour la reproduction et la diffusion des musiques sur internet qui seraient utilisées dans la vidéo ou toute autre autorisation de tout auteur ayant contribué à la réalisation du film (compositeur, photographe, dessinateur...)

Et par la présente convention dégage l'organisateur et ses partenaires de toute responsabilité et recours en la matière

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

Les droit image sont archivés au sein de mon établissement

Je note que par sécurité, je peux les envoyer à l'organisateur pour archivage en annexe du règlement

Les justificatifs musique/droit image sont :

☐ archivés par mon établissement ☐ annexés au règlement signé scanné

☐ *Je déclare avoir pris connaissance de la fiche technique (cocher la case)

☐ *J'ai bien collé le jingle INTRO en début de film et le jingle OUTRO en fin de film et sans les modifier

☐ *J'ai bien complété et vérifié l'exactitude et la qualité des informations relatives à ma candidature et à mon film sur le site et j'ai bien compris que celles-ci permettront son indexation sur les différentes plateformes de diffusion

☐ *Je confirme accepter sans réserve le présent règlement et ses annexes éventuelles (cocher la case)

☐ * J'envoie ma vidéo + le présent règlement complété et signé et scanné en pdf dans sa meilleure qualité via le formulaire accessible dans mon espace candidat.

☐ * J'ai bien noté que la conformité administrative (conformité au règlement du concours) est une condition à la remise d'un prix éventuel .

Date :

Nom:

Prénom:

Fonction:

Etablissement:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Cachet de l'établissement :

Signature du chef d'établissement

Signature du chef d'établissement ou de son représentant:

Règlement joint comportant 24 articles/6 pages +2 pages d'inscription+ 1 annexe FICHE TECHNIQUE

INSCRIPTION « SOLO »

FORMULAIRE A COMPLETER ET A SIGNER POUR VALIDER VOTRE CANDIDATURE

Et à retourner avec le règlement intégral signé

si l'inscription est faite au nom d'un étudiant majeur

(ATTENTION : 1 exemplaire par candidature)

**Et à envoyer avec votre vidéo
par le formulaire de téléchargement
sur la plateforme parcoursmetiers.tv
dans votre espace « candidature(s) »**

Ou, en cas de difficulté de connexion à

**JE FILME MA FORMATION C/O EURO-FRANCE MEDIAS
172 Grande rue
92380 GARCHES – France**

(Indiquer votre numéro de candidature sur l'enveloppe)

Afin de valider ma participation au concours JE FILME MA FORMATION (cocher les cases nécessaires. *coche obligatoire),

☐ *J'indique ici mon numéro de candidature :

NUMERO DE CANDIDATURE

☐ *J'atteste avoir en ma possession sous forme d'originaux pour archivage au jour de l'envoi de la vidéo, et pouvoir les fournir sur simple demande à l'organisateur :

-les renoncations de droit à l'image de tous les intervenants identifiables dans la vidéo ainsi que celles de toutes les personnes qui se rendront à la cérémonie officielle de remise des prix.

-les justificatifs d'autorisation/déclaration obtenues et paiements qui seraient nécessaires pour la reproduction et la diffusion des musiques sur internet qui seraient utilisées dans la vidéo ou toute autre autorisation de tout auteur ayant contribué à la réalisation du film (compositeur, photographe, dessinateur...)

Et par la présente convention dégage l'organisateur et ses partenaires de toute responsabilité et recours en la matière

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

Je note que par sécurité, je peux les envoyer à l'organisateur pour archivage

Les justificatifs musique/droit image sont :

Archivés par : mon établissement ☐ moi même ☐ annexés au règlement signé scanné ☐

☐ *Je déclare avoir pris connaissance de la fiche technique (cocher la case)

☐ *J'ai bien collé le jingle INTRO en début de film et le jingle OUTRO en fin de film et sans les modifier

☐ *J'ai bien complété et vérifié l'exactitude des informations relatives à ma candidature et à mon film sur le site et j'ai bien compris que celles-ci permettront son indexation sur les différentes plateformes de diffusion

☐ *Je confirme accepter sans réserve le présent règlement et ses annexes 1-2 de 18 pages(cocher la case)

☐ * J'envoie ma vidéo + le présent règlement complété et signé et scanné en pdf dans sa meilleure qualité via le formulaire accessible dans mon espace candidat.

☐ * J'ai bien noté que la conformité administrative (conformité au règlement du concours) est une condition à la remise d'un prix éventuel.

☐ * mon fichier vidéo est bien nommé de la façon suivante : (mon numéro de candidature).mp4 Ex : 9999.mp4

-

Date :

Nom:

Prénom:

Fonction:

Formation:

E-mail :

Tél.

Adresse:

Code postal:

Ville:

☐ * J'atteste être majeur à la date de signature

Signature *:

Signature

Règlement comportant 23 articles/10 pages numérotée de 1 à 10 sans les annexes

Annexe 1

Règlement du « Prix « Shorts » Formation

Concourir au Prix « Shorts Formation » boostera votre film dans le cadre du « Trophée de la Com » du concours JE FILME MA FORMATION d'une part et vous donnera une chance en plus de remporter un prix "Shorts Formation".

1. Objet

Le Prix « Shorts » Formation valorise des formats courts (vertical 9:16) destinés à **promouvoir un film** retenu en **Sélection Officielle** du concours JE FILME MA FORMATION. Les meilleurs shorts seront diffusés sur les écosystèmes officiels de mise en avant des vidéos de JE FILME MA FORMATION et ParcoursMétiers ainsi que lors de la cérémonie officielle au **Grand Rex**.

2. Organisateur

Le Prix est organisé par EURO-FRANCE MÉDIAS, éditeur de ParcoursMétiers.tv, dans le cadre du concours JE FILME MA FORMATION – site officiel : www.jefilmemaformation.tv.
Contact : jefilmemaformation@euro-france.tv

3. Conditions d'éligibilité

Pour concourir, chaque participant doit :

1. Être candidat au concours JE FILME MA FORMATION et
2. Avoir au moins 1 film retenu en Sélection Officielle JE FILME MA FORMATION (toute catégorie ou thématique JE FILME MA FORMATION confondue).

4. Format et exigences techniques

- Durée : 15 à 30 secondes (tolérance ± 2 s).
- Format d'image : vertical 9:16 (1080 x 1920 px recommandé).
- Sous-titres : obligatoires (intégrés/burn-in) en français.
- Fichier : .mp4 (H.264, AAC) ; débit et taille libres (≤ 100 Mo recommandé).
- Son : mix clair, sans saturation ; musique et bruitages libres de droits et licenciés pour les usages prévus (voir art. 9).
- Graphismes / logos : pas de watermark ni de logos tiers non autorisés ; le logo de l'établissement ou de la formation est permis s'il n'induit pas de promotion commerciale externe.
- Contenu : conforme aux lois, respectueux, sans propos haineux/discriminatoires, sans atteinte à la dignité ou à la sécurité des personnes.

5. Objet éditorial du short

Le short doit **promouvoir le film candidat au concours JE FILME MA FORMATION** retenu en Sélection Officielle. Les images peuvent être **extraites du film** ou **créées spécifiquement** pour le short, sous forme de complément parlant de la formation. Il est une « bande annonce » pour la formation présentée dans le film retenu en sélection officielle. Il peut être un extrait ou un montage spécifique. Il peut contenir de la musique, même différente de celle du film.

Un **call-to-action** vers le film (titre, slogan, accroche, visuel) est recommandé.

6. Nombre de shorts

Chaque candidature JE FILME MA FORMATION peut soumettre **1 ou plusieurs shorts** pour un même film en sélection officielle répondant aux exigences du présent règlement (pas de plafond strict ; l'organisateur se réserve la possibilité de limiter la diffusion à un nombre raisonnable).

7. Modalités d'envoi et nommage des fichiers

- Envoi par formulaire sur le site du concours
- Date limite de réception : consultez le site www.jefilmemaformation.tv
- Compléter obligatoirement : n° de candidature JE FILME MA FORMATION – Établissement

8. Conformité juridique et droits à l'image (obligatoire)

Le participant **s'engage à faire signer des autorisations de droit à l'image** et de **droit à la voix** à toute personne identifiable

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

(majeurs et représentants légaux pour les mineurs).

Ces documents **sont conservés par le participant** sous sa responsabilité et **présentés à première demande** de l'organisateur. Le participant garantit détenir **toutes les autorisations** nécessaires (lieux privés, logos protégés, œuvres visibles à l'image, etc.).

9. Musiques, sons, images et éléments tiers

Le participant garantit que tous les éléments utilisés (musiques, images, vidéos, polices, effets, visuels IA, etc.) sont **originaux** ou **licenciés** pour l'usage envisagé, **libres de droits** ou utilisés avec **autorisations écrites**, et **exempts de redevances** à charge de l'organisateur.

Il garantit l'organisateur contre toute réclamation de tiers.

10. Traitements IA et transparence

L'usage d'outils d'**intelligence artificielle** est autorisé pourvu qu'il respecte :

- Les lois et licences applicables,
- Les droits des personnes (art. 8),
- Une **transparence** : mentionner dans le formulaire d'envoi tout recours significatif à l'IA générative (image, voix, texte).

11. Sélection, jury et critères

- **Admissibilité** : vérification technique et juridique par l'organisateur.
- **Sélection** : un comité éditorial présélectionne les shorts pour visionnage public/plateformes.
- **Jury** : composé de professionnels de l'audiovisuel, de l'éducation, de la communication, et/ou de partenaires du concours.
- **Critères indicatifs** :
 1. **Impact & clarté du message** (mise en valeur du film JE FILME MA FORMATION),
 2. **Créativité / originalité**,
 3. **Qualité de réalisation** (montage, rythme, sous-titrage, son),
 4. **Conformité aux contraintes** (durée, format, 9:16, sous-titres),
 5. **Potentiel de partage** (pertinence pour TikTok/Instagram/ParcoursMétiers).
- Le jury est **souverain** ; ses décisions sont **définitives** et **sans appel**.

12. Jury, Prix et distinctions

Les "Prix Shorts Formation" sont attribués par un jury indépendant de celui des catégories et thématiques JE FILME MA FORMATION, et se compose de professionnels de l'audiovisuel, de la communication et d'influenceurs

Sous réserve d'admissibilité et de sélection, l'organisateur prévoit notamment les prix suivants :

- « Short » Formation Or,
- « Short » Formation Argent
- « Short » Formation Bronze

La **liste exacte des prix, des lots et modalités de vote** seront **confirmées** sur les supports officiels. L'organisateur peut ajouter, regrouper ou supprimer des prix.

13. Cérémonie & communication

Les distinctions seront annoncées lors de la **cérémonie officielle au Grand Rex Paris** et/ou sur les canaux officiels (sites, réseaux sociaux, newsletter).

La participation n'entraîne **aucune prise en charge** de frais (transport, hébergement, repas).

14. Diffusion et licence d'utilisation

En soumettant un short, le participant accorde à l'organisateur une **licence non exclusive, mondiale, gratuite, transférable et cessible** pour **héberger, reproduire, représenter, adapter, communiquer et promouvoir** le short, en intégralité ou en extrait, **sans limite de durée** sur :

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

- TikTok (≈178 k abonnés), Instagram (≈20 k), ParcoursMétiers (≈100 k), sites JE FILME MA FORMATION /ParcoursMétiers et tous les sites d'EURO-FRANCE MEDIAS, newsletters, écrans événementiels, projections publiques (dont Grand Rex), dossiers de presse, compilations « best of », formations/ateliers pédagogiques, et sites des partenaires institutionnels du concours et tout média/support connus ou inconnus à ce jour et concourant à la promotion du film du candidat.
Le participant conserve ses droits d'auteur. **Aucune rémunération** n'est due au titre de cette licence.

15. Auto-promotion par les participants

Les participants peuvent **diffuser leurs shorts** sur leurs propres canaux, **à condition** d'utiliser les hashtags : **#jefilmemaformation #parcoursmetiers #prixshortsformation** et de respecter ce règlement.

16. Modération et disqualification

L'organisateur peut **refuser** ou **retirer** un short : non conforme technique/juridique, contenu inapproprié, suspicion de fraude, atteinte aux droits, non-respect du nommage/délais, ou plainte fondée d'un tiers. Toute tentative de manipulation de votes éventuels entraîne **disqualification d'office**.

17. Calendrier (sous réserve d'ajustements)

- **Date limite d'envoi** : se reporter au site www.jefilmemaformation.tv
- **Période de visionnage / sélection** : à partir de la réception
- **Remise des prix** : se reporter au site www.jefilmemaformation.tv

18. Responsabilités & garanties

Le participant :

- Certifie l'**originalité** et la **licéité** de son short,
- Assume l'**entière responsabilité** des autorisations (art. 8-9),
- **Garantit** l'organisateur contre toute réclamation, frais et condamnations liés au short.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'une indisponibilité de services tiers (plateformes) ni d'incidents techniques d'acheminement (volumétrie).

19. Données personnelles

Les données collectées (contacts, métadonnées d'œuvre) sont traitées par l'organisateur pour la **gestion du Prix**, la **communication** et l'**historisation** des sélections/prix.

Conformément au RGPD, vous disposez de droits **d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement** : écrire à jefilmemaformation@euro-france.tv.

Certaines données sont nécessaires à la prise en compte de la participation.

20. Mineurs

Les participants mineurs et/ou personnes filmées mineures nécessitent l'**autorisation écrite** de leur représentant légal (art. 8). L'établissement référent est invité à en assurer le recueil et l'archivage.

21. Acceptation du règlement

La participation au **Prix « Shorts » Formation** implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement. Toute situation non prévue sera tranchée par l'organisateur.

22. Droit applicable & juridiction

Le présent règlement est soumis au **droit français**. Tout litige relèvera des **tribunaux compétents de Paris**, après médiation, sous réserve des dispositions d'ordre public.

Annexes pratiques (modèles conseillés)

- **Modèle d'autorisation droit à l'image et à la voix** (majeur / mineur)
- **Checklist de conformité** (format, sous-titres, musiques/licences, nommage, etc.)

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

ANNEXE 1 A— Modèle d'autorisation de droit à l'image et à la voix (pour adultes)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX – Prix « Shorts » Formation

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone / e-mail :

Autorise **EURO-FRANCE MÉDIAS / EURO-FRANCE ASSOCIATION**, organisateur du concours **JE FILME MA FORMATION** et du **Prix « Shorts » Formation**, à fixer, reproduire, représenter et diffuser mon image, ma voix, et/ou mon nom **dans le short vidéo** intitulé :

.....
réalisé dans le cadre du concours **JE FILME MA FORMATION** saison.....

Cette autorisation est donnée à titre **gratuit**, pour le monde entier et pour une durée **illimitée**, sur tous supports et médias, notamment :

- plateformes numériques (sites officiels, ParcoursMétiers.tv, TikTok, Instagram, YouTube, et sites partenaires etc.),
- projections publiques (dont la cérémonie au Grand Rex),
- dossiers de presse, compilations ou diffusions pédagogiques liées au concours.

Je reconnais avoir été informé(e) que ces images/sons ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière.

Je déclare ne pas être lié(e) par un contrat ou un droit exclusif d'exploitation de mon image ou de ma voix qui empêcherait cette utilisation.

Fait à

Le/...../.....

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ANNEXE 1B — Modèle d'autorisation parentale (pour mineurs)

AUTORISATION PARENTALE – DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX (MINEUR)

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom du parent ou représentant légal :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone / e-mail :

Autorise mon fils / ma fille :

Nom / Prénom du mineur :

à participer au tournage du short vidéo intitulé :

.....

dans le cadre du **Prix « Shorts » Formation**, organisé par **EURO-FRANCE MÉDIAS / EURO-FRANCE ASSOCIATION** dans le cadre du concours **JE FILME MA FORMATION**.

J'autorise l'exploitation gratuite de son image, de sa voix, de son nom et de son prénom dans le cadre de la diffusion de ce short et des communications associées pour le monde entier et pour une durée illimitée sur :

- plateformes numériques (sites officiels, ParcoursMétiers.tv, TikTok, Instagram, YouTube, et sites partenaires etc.),

Règlement du concours Je filme ma formation

www.jefilmemaformation.tv

- projections publiques (dont la cérémonie au Grand Rex),
- dossiers de presse, compilations ou diffusions pédagogiques liées au concours.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du **Prix « Shorts » Formation** et accepte ses conditions.

Fait à

Le/...../202.....

Signature du parent ou représentant légal :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Annexe 2

Fiche technique

Pour tout film coucourant au concours JE FILME MA FORMATION

(Cette fiche technique ne concerne pas les shorts du Prix Shorts Formation)

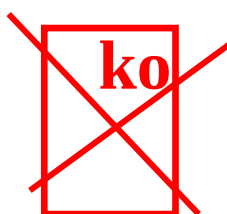
Nommage de votre fichier vidéo. Vous devez obligatoirement nommer votre fichier avec le numéro de votre candidature. Par exemple, si votre candidature porte le numéro « 2412 », votre fichier s'appellera « 2412 ». Avec l'extension mp4, cela donne « 2412.mp4 ».

La fiche technique est une annexe au règlement du concours et ne dispense pas de la lecture du règlement qui vous apportera de précieuses informations sur son déroulement. Elle regroupe de façon synthétique les recommandations techniques à respecter et qui permettront à votre vidéo, si elle est retenue par le jury, d'être éligible au grand prix.

Dès l'enregistrement de votre première candidature, nous vous conseillons de **vous aider des kits pédagogiques** à télécharger dans votre espace candidats.

A chaque candidature correspond un N° de candidature. Ce numéro est à rappeler obligatoirement sur tout document qui nous serait transmis (courier, objet mail, nom de fichier...).

-  **Durée maximum conseillée** : 3 minutes avec le générique (5") et jingle INTRO (7") + OUTRO (4") compris. Aucune dérogation de durée n'est possible. Les films d'une durée supérieure pourront être toutefois soumis à évaluation mais pourront être pénalisés dans leur notation finale. Un film dépassant les 3'40" ne pourra pas prétendre à un Trophée.
-  **Type de fichier/support à livrer** : votre vidéo en **MP4 HD (1920 x 1080) poids MAXI 500Mo**. **Le règlement et annexes éventuelles signés et scannés (poids maxi 5Mo)** Envoi de votre fichier depuis votre espace «candidatures» concours ou par voie postale sur clé usb/DVD en cas de problème Internet. Le support ne sera pas retourné au candidat.
-  **Qualité minimum requise** : HD/FULL HD
Format conseillé : 16/9
Résolution minimum clip vidéo : conseillée 1920 x 1080
Longueur du titre : 40 signes et espaces maximum (au delà votre titre sera tronqué et moins percutant)
-  **Attention**: si vous filmez avec votre **mobile**, **filmez en paysage!** Suivez nos conseils sur le site.



Les contenus de votre film:

Droit image: votre film ne doit comporter que **des images et sons autorisés**. Vous devez conserver et archiver les droits images signés par toutes les personnes identifiables dans le film

Autres contenus: Sauf autorisation spéciale écrite, **marques commerciales, logos ou objets et matériels soumis à des droits de propriété intellectuelle interdits**. Aucune boisson alcoolisée, cigarette ou tout autre produit prohibé ne devra être visible à l'image. Les vidéos laissant entrevoir une situation à risque pour leurs participants ou toute autre personne seront refusées.

Musique : seules les musiques **originales ou musiques libres de droits ou sous licence ou Créative Commons seront recevables**. Elles doivent être obligatoirement mentionnées au générique de fin et sur le formulaire d'envoi de la vidéo (nous vous aidons pour la musique avec un kit à télécharger dans votre espace). Sinon elles doivent faire l'objet d'une autorisation acquittée de la SACEM/SDRM à nous fournir.

Générique de début, mentions minimum obligatoires : **Titre de la formation, établissement et ville, année**

Générique de fin, mentions minimum recommandées à faire figurer au générique: " Titre de la formation, établissement et ville + département, année, crédits musiques et images d'archives si utilisées, Film réalisé dans le cadre du concours JE FILME MA FORMATION, auteurs, professeur (s) et classe, crédits musiques/sources et images d'archives si utilisées.

Le générique de fin, doit se présenter sur 1 carton d'une durée maximum de 5 secondes. Au delà, il pourra être coupé.

Intro et outro: Le film sera **précédé du jingle d'INTRO « Je filme ma formation » et terminé par le jingle de fin OUTRO fournis en téléchargement** dans votre espace sur le site en différents formats...

Ces cartons ne doivent pas être modifiés.

CONSEIL DANS LE CHOIX DE LA FORMATION Une **formation précise qui mène à des métiers qui recrutent**. Faites parler des **jeunes qui suivent cette formation**. Interviewez des **anciens sur les débouchés**. Inscrivez-vous dans une catégorie. Le jury demande à être surpris. L'humour reste un plus! Tous niveaux de CAP à doctorat.

 **AUTRES CONSEILS:** chaque semaine, vous recevrez par mail nos conseils pour réussir dans le concours. Si vous souhaitez recevoir la newsletter du concours sur une autre adresse, contactez notre support en mentionnant votre numéro de candidature.

RAPPEL PLANNING A RESPECTER

1/candidature(s) : **création d'un compte principal** sur le site www.jefilmemaformation.tv pour **gérer votre (vos) candidature(s) dès septembre et au plus tard (voir « Les étapes du**

concours » sur le site. Vous pourrez alors bénéficier de nos conseils, outils, support... Vous pourrez compléter, modifier les informations de votre candidature jusqu'au moment de l'envoi de votre vidéo. N'oubliez pas qu'en terminant vos candidatures avant le (voir sur le site) vous gagnerez un point bonus qui s'ajoute à votre note finale.

2/envoi des vidéos : **saisie des informations concernant la (les) vidéos sur le site** (n'attendez pas le dernier moment ☺ (fiche de préparation dans le kit de production), envoi des fichiers vidéo + le règlement papier signé + annexe éventuellement (un règlement signé par candidature) via votre espace candidat (avant la date limite d'envoi des vidéos) au plus tard le (voir le site) . Vous avez la possibilité de gagner un deuxième point bonus qui s'ajoute à votre note finale en envoyant votre vidéo avant le (voir le site).

ADRESSE DU CONCOURS

L'adresse du concours, à utiliser pour tout envoi de tout document par courrier postal est la suivante:

EURO-FRANCE MEDIAS

Concours « JE FILME MA FORMATION »

172 Grande Rue

SUPPORT CONCOURS

jefilmemaformation@euro-france.tv

Tél: (33) (0)1 47 01 34 50 (standard)

Suivez la progression de votre projet dans votre espace (validation de votre projet(s) - sélection de votre candidature-sélection officielle de votre film)
accès par : www.jefilmemaformation.tv

Suivez l'actualité du concours sur:

Sur le site du concours: <https://jefilmemaformation.tv/infos-en-temps-reel/>
www.facebook.com/jefilmemaformation, sur le site jefilmemaformation.tv,
Instagram (@parcoursmetiers) et sur Twitter (@parcours_metier)

Visionnez nos nombreux tutos vidéo sur le site (filmer avec son mobile, conseil pour le son, la préparation...)